

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° 2026/09/10

Date de la convocation :	La séance débute à 18h00 et se termine à 19h 10	Acte exécutoire à compter du :	Affichée en Mairie le :
17 SEPTEMBRE 2026		28 SEPTEMBRE 2026	28 SEPTEMBRE 2026

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 26

Étaient présent(e)s (26)

M. FOURNIER Lionel, Maire	Mme KEUVREUX Anita	M. PARRA Victor
Mme WAGNER Veronica	Mme COLOMBEY Fabienne	Mme SCHAEGIS Lydia
M. NOBILE Didier	M. CHARO Michel	M. BOUILLAGUET Clément
Mme MACAIGNE Christèle	M. RUPPERT José	M. DOLBEAU Jonathan
M. Vincent MARRELLA	Mme STEINBACH Danielle	Mme DEMIR Selma
Mme MUHLMANN Aude	M. BARBARAS Pascal	Mme GATTO Josiane
M. DUMON Joël	Mme BALZER Lise	Mme NAPOLI Rose-Marie
Mme KRAOUCHE Bakhta	Mme DA ROCHA Maria	M. VILLA Victor
Mme OUTOMURO Clotilde	M. IAFRATE Michel	

Étaient absent(e)s avec procuration (2)

M. Charles RISSER procuration à Joël DUMON.
M. PELTIER Xavier procuration à M. Michel IAFRATE

Étaient absent(e)s excusé(e)s (1)

M. BEN-ARIF Samir

Secrétaire de séance : Mme Selma DEMIR

10. Rapport 2025 DSP Orne Transition pour IRVE (Infrastructures de recharge pour véhicules électriques).

L'article L1411-3 du Code général des collectivités territoriales indique : « Le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »

Monsieur le Maire présente les documents suivants :

- Comptes annuels et rapport d'activités de la délégation de service public désignée sous « IRVE » (Infrastructures de Recharge pour Véhicule Electrique) pour l'année 2025.

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre acte de la diffusion des documents relatifs à la délégation de service public désignée sous « IRVE » pour l'année 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la diffusion des documents relatifs à la délégation de service public désignée sous « IRVE » pour l'année 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Strasbourg, 31, avenue de la Paix - BP 51038 – 67070 Strasbourg Cedex – <https://www.telerecours.fr> – dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 25 septembre 2026.

Le Maire,



Lionel FOURNIER.

Secrétaire de séance,

Selma DEMIR .

